



AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation concernant les projets de règlement numéros 450 et 452)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 450 modifiant le plan d'urbanisme afin de convertir une affectation industrielle en une affectation mixte et le projet de règlement numéro 452 visant à modifier le règlement de zonage conformément et simultanément à la modification du plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné que, dans le contexte de la pandémie du COVID-19 (coronavirus) l'arrêté ministériel 2021-054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021 propose une procédure alternative aux procédures faisant partie du processus décisionnel municipal qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens.

Ainsi, l'arrêté ministériel demande la suspension de ces procédures, à moins que les deux tiers des membres du conseil votent pour que l'acte se rattachant à cette procédure soit désigné comme prioritaire. Alors, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ACTES DÉSIGNÉS PRIORITAIRES PAR LE CONSEIL

Suivant cet arrêté, les actes qui suivent ont été désignés comme prioritaires par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu:

Règlement numéro 450 modifiant le plan d'urbanisme afin de convertir une affectation industrielle en une affectation mixte ;

Règlement numéro 452 visant à modifier le règlement de zonage conformément et simultanément à la modification du plan d'urbanisme :

L'assemblée publique de consultation qui devait être tenue le 14 février suite à l'adoption des projets de règlements numéros 450 et 452 sera remplacée par un appel de commentaires écrits.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Les projets de règlement numéros 450 et 452 sont soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site internet en suivant le lien : https://saintjeandedieu.ca/services_aux_citoyens/avis-publics/.

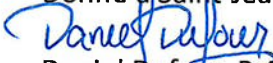
Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ces projets de règlement jusqu'au 14 février 2022 à 14 h de la manière suivante :

- par la poste, au 32 Principale Nord, Saint-Jean-de-Dieu (Québec) GOL 3M0
- par courriel à ddufour@saintjeandedieu.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec nous à ddufour@saintjeandedieu.ca

Donné à Saint-Jean-de-Dieu, ce 26 janvier 2022



Daniel Dufour, B.A.A.

Directeur général